

BARÈME D'HONORAIRES

Applicable au 1^{er} juillet 2026

PROPRIAT – 1, rue Merlin l'Enchanteur 35530 NOYAL-SUR-VILAINE

SIREN 107 419 137

Carte professionnelle n° CPI35022026000000020 délivrée par la CCI de RENNES

I. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES (VENTE)

Honoraires exprimés en pourcentage TTC calculés sur le prix de vente, avec un minimum forfaitaire le cas échéant.

Tranche de prix de vente	Honoraires forfaitaires maximums (TTC)
Moins de 99 999 €	9,5 % (ou forfait minimum de 5 000 € TTC)
De 100 000 € à 299 999 €	8,5 %
De 300 000 € à 499 999 €	7,5 %
500 000 € et plus	6,5 %

Modalités de prise en charge :

- Sauf mention contraire stipulée au mandat de vente, les honoraires sont **à la charge du vendeur**.
- *En cas de charge acquéreur* : Le prix affiché s'entend honoraires d'agence inclus (HAI), le montant des honoraires étant stipulé à la charge de l'acquéreur.

II. TRANSACTIONS TERRAINS ET LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS

- **Terrains à bâtir : 10 % TTC** du prix de vente (forfait minimum de 5 000 € TTC).
- **Vente de fonds de commerce / Droit au bail / Locaux commerciaux : 10 % HT** du prix de vente (soit **12 % TTC**).